

SPÉCIAL SÉCURITÉ ROUTIÈRE / PAGE 3

Etampes fait entendre sa voix dans le débat national !

Se faisant le relais d'un sentiment d'exaspération des automobilistes et motards après l'annonce des nouvelles mesures coercitives prises par le Comité interministériel, le député-maire d'Etampes préconise : « Plus de prévention et de formation et moins de répression ! ».

Etampesinfo

LE JOURNAL DES ETAMPOIS

COULOIRS AÉRIENS : plus de 400 manifestants devant le ministère de l'Écologie !

Samedi après-midi, boulevard Saint-Germain, à Paris dans le 7^e arrondissement, habitants et élus du Sud-Essonne aux côtés de ceux de Seine-et-Marne et des Yvelines ont pris possession de la rue pour faire entendre leur colère et mécontentement. En cause, le projet de la Direction Générale de l'Aviation civile dit "de relèvement des altitudes des avions arrivant à Orly" mais qui en réalité va déplacer les nuisances aériennes du Nord au Sud-Essonne et sans apporter un plus à ceux déjà impactés comme l'a souligné un rapport d'expert ! Elus et habitants s'élèvent donc contre ce risque et perspective qui est en contradiction avec le Grenelle de l'Environnement. « Depuis des mois, nous nous battons pour faire prendre en considération nos arguments. Un organisme indépendant nous a même donné raison ».

UN PROJET CONTRAIRE À L'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LE MAIRE D'ÉTAMPES

« Nous avons fait des contre-propositions qui ont parfaitement montré que des solutions alternatives à celles que l'on veut nous imposer sont réalisables », indique Jean-Jacques Boussaingault, le président du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. « Cette manifestation est la première d'une longue série, si la ministre persiste dans son attitude », faisait remarquer un représentant du collectif nuisances aériennes de Dourdan aussi présent. Neuf élus locaux et nationaux furent reçus au cabinet du ministre, dont Franck Marlin pour un rendez-vous de près d'une heure mais sans avancée réelle à la sortie. Résultat, le combat continue. A l'initiative du maire d'Etampes, une action en justice devrait être menée pour attaquer le projet sur un fondement de constitutionnalité. En effet, comme chacun le ressent bien, ce projet dessert l'intérêt général. A suivre.